Image not found or type unknown

Déduction de la TVA sur frais d'acquisition de sous-filiales

Jurisprudence publié le **03/09/2013**, vu **1415 fois**, Auteur : Maître Dominique Troy

Le Conseil d'Etat fait preuve de réalisme économique et admet la déduction de la TVA liée aux frais d'acquisition de titres d'une sous-filiale

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés